

L'Avenir Agricole

Journal d'information des Confédérations paysannes du Limousin

271 • Décembre 2022 • 4 euros

Action plein air : les éleveur-euses du Limousin lors de la manifestation devant la DGAL à Paris en octobre, prémices de l'action menée à Tulle le 12 décembre.

Lire page 2

La population agricole ne cesse de diminuer, et les statistiques démographiques sont préoccupantes : plus de la moitié des chef-fes d'exploitation français-es seront en âge de partir à la retraite dans les dix prochaines années...

Alors, comment encourager les nouvelles générations à s'engager dans l'aventure paysanne ?

D'une agriculture moderniste à une agriculture modeste

Prendre soin du vivant

La pression économique (lourds investissements et faibles revenus), les normes et réglementations souvent absurdes, les aléas climatiques et un rythme de travail usant sont autant de raisons démotivantes.

Pourtant nous rencontrons sur nos territoires ruraux de nombreuses jeunes personnes conscientes de l'urgence écologique qui souhaitent donner du sens à leur vie en prenant soin du vivant et en s'impliquant dans du commun. L'idée de l'effondrement se propage, la permaculture inspire les mises en action.

Un paradigme dépassé

Le philosophe Bruno Latour, qui vient de nous quitter, était convaincu que nous avons changé de monde. Le paradigme du monde moderne qui objectivise toute chose, contrôlable par le calcul, appropriable par un système de production nous apportant abon-

dance et confort est dépassé. Le sujet humain n'est plus détaché du monde, il est vivant parmi les vivants, ses conditions d'habitabilité sont déterminées par des forces qui le dépassent : il doit atterrir au plus vite ! En effet, pour lui, seule une acceptation de ce nouveau paradigme, écologisé, humble, « terrestre » nous permettra de réagir convenablement à la catastrophe écologique en cours.

L'agrandissement ou l'archaïsme ?

Si les jeunes générations sont de plus en plus sensibles à ce nouveau rapport au monde, expérimentent des façons d'habiter et de produire adéquates, le front de modernisation est encore à l'œuvre dans la politique agricole actuelle. Celles et ceux qui s'installent modestement sont déconsidérés. L'agrandissement, les méga-bassines, la numérisation ou l'archaïsme. Il n'y a pas d'alternative pour « nourrir la

France »... Oui, mais s'il n'y a personne pour s'y coller, ça semble quand même compliqué, non ? Faudra-t-il réquisitionner ?

Un moment historique

Le moment est donc historique. Il ne s'agira pas de remplacer le mot d'ordre « modernisez-vous ! » par un autre, mais de travailler modestement à la recomposition du monde, accepter les controverses nécessaires, décider des techniques à garder, en abandonner d'autres, tâtonner, encourager les expérimentations...

La tâche s'annonce complexe mais passionnante, et je suis convaincu que la Confédération paysanne saura soutenir les acteur-ices de cette transformation dans le domaine agricole. Les politiques d'installation et de transmission qu'elle défend vont dans le bon sens.

David Fortin,
maraîcher à Saint-Moreil (23)

DANS CE NUMERO

• Dossier
Installation
pages 4-5



• Rencontre
Avec la MSA

page 6

• Visite
Les semences paysannes de céréales à paille

page 7

L'Avenir Agricole
Trimestriel
CPPAP 0624 G 88287
ISSN 2112-7662
Editeur : AINARC
Imprimerie Rivet - Limoges
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication :
Michel Limes



ACTU / LA CONF DANS TOUS SES ÉBATS

Les animaux de nos élevages paysans doivent pouvoir vivre dehors et ne peuvent en aucun cas rester cloîtrés les uns sur les autres dans des bâtiments pour des raisons dites « sanitaires ». L'enfermement n'a rien d'une « mise à l'abri » comme on a pu l'entendre dire. C'est l'antithèse d'une vie saine pour les animaux.

Bel exemple de novlangue ! Cette manière de parler part de l'idée que les mots véhiculent des valeurs et qu'en changeant leur sens, on réussira à changer la réalité des choses. Hé bien non ! En aucun cas, nous ne prenons soin des animaux en remplaçant la réalité d'un confinement systématisé par la douce expression de « mise à l'abri ». C'est pour cela que le 25 octobre 2022, près de 80 paysan-nes de la Conf se sont joints à Paris pour occuper le bâtiment du ministère de l'Agriculture et exiger un rendez vous avec la directrice de la DGAL*, espérant faire entendre les voix des éleveur-euses de volailles, porcs et tous les élevages fermiers. Était-ce l'effet de surprise ou notre détermination ? Une délégation a vite été entendue et nous étions tous-tes ravi-es de cette prise en compte rapide de notre volonté de négociation. Quelle n'a pas été notre déception quand nous avons entendu le résultat de cet entretien !



Action Plein air à Paris les paysan-nes du Limousin mobilisé-es

Tous et toutes dans le même sac !

Revenons quelques temps en arrière. Après plusieurs années de répit dû à la dérogation reconnaissant la différence entre élevages en circuits longs (le plus souvent industriels) et circuits courts (dits autarciques) qui avait été actée en 2016 par Stéphane Le Foll, voici qu'en 2021 le gouvernement, par l'intermédiaire de son émissaire Julien Denormandie, met fin à toute dérogation.

À partir de là, tou-tes dans le même sac, nos éleveur-euses fermiers subissent des contrôles inadéquats, des demandes de mise aux normes impossibles, des restrictions durables, des pertes souvent irréparables.

Le 25 octobre, au lieu d'accepter d'établir un protocole sanitaire autre que l'enfermement abusif, madame Faipoux nous a confirmé qu'elle avait des oreilles, qu'elle avait entendu et qu'elle reconnaissait que le confinement systématique des animaux n'était pas la solution miracle. Mais qu'il était impossible de faire quoi que ce soit avant l'avis des scientifiques de l'ANSES*. Encore plus surprenant, il a été demandé que sa parole ne soit pas entendue publiquement, en d'autres termes : pas de journalistes.

Paroles en l'air

Sur le moment, il nous a néanmoins semblé qu'une porte avait été ouverte, que nos revendications pourraient être davantage prises en considération à l'avenir.

Mais combien faudra-t-il de vagues épidémiques pour se rendre compte que ce n'est pas le plein air le problème ? Faire trinquer les éleveur-euses les voue à disparaître ! Et quel-jeune souhaite aujourd'hui s'installer en élevage plein air ?

Suite à l'annonce de la directrice, les esprits se sont échauffés et les éleveur-euses manifestant-es se sont sentis frustré-es. Légitimement. Combien de temps encore à subir ce chantage : « Vous refusez l'enfermement ? Alors pas d'indemnités, ni d'aides agricoles ! », sans parler des pertes financières dues aux restrictions.

Et puis franchement, peut-on encore faire confiance à des paroles en l'air ? C'est dans cet état d'esprit que plusieurs ont voulu rester à l'intérieur de l'accueil du bâtiment et faire pression pour avoir plus de considération et d'actes concrets. Mais la police mettait la pression et il nous était difficile de nous mettre d'accord pour rester, par peur des représailles d'une part, et de fermer la porte ouverte aux négociations d'autre part.

Hypothétique biosécurité

De retour dans nos fermes, qu'est ce qui va changer ? Le gouvernement demande encore d'attendre, mais d'attendre quoi exactement ? Est-ce si difficile de se rendre compte de manière empirique que les animaux sont en meilleure santé en plein air, plutôt qu'entassés les uns sur les autres ?

Malgré toutes les actions organisées par la Confédération paysanne pour le plein air, rien n'a été mis en place pour faciliter l'élevage paysan. Au contraire, beaucoup de dérogations favorables à ce type d'élevage ont sauté au fil des ans au nom du sacro-saint concept d'une hypothétique biosécurité.

Quel pouvoir ont nos interlocuteur-ices, comme madame Faipoux, directrice de la DGAL ? Si rien n'a été fait jusque là, nos interlocuteur-ices censé-es négocier ont-ils-elles du poids sur les décisions politiques ? Faut-il cibler plus haut dans la hiérarchie étatique ?

L'État a-t-il encore du pouvoir en matière de question agricole ou bien cette question est-elle délibérément déléguée aux groupes de pression privée ?

Reste l'importance de résister au sein de nos territoires grâce à l'inébranlable solidarité entre paysan-nes et par une mobilisation offensive et déterminée axée sur les valeurs de la Confédération paysanne.

L'action du 25 octobre 2022, complétée par la manifestation des éleveur-euses à Tulle le 12 décembre, a démontré notre résolution, outre le plaisir de se retrouver même fatigué-es, à soutenir un modèle de paysannerie qui produit pour nourrir sainement en respectant les cycles naturels et le bien-être animal.

On ne lâche rien !

Émilie Terrien, maraîchère à Chauffour-sur-Vell (19)

* DGAL : Direction générale de l'Alimentation, l'une des quatre directions de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture (alimentation, enseignement et recherche, performance économique et environnementale des entreprises, pêches maritimes et aquaculture).

* ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Établissement public à caractère administratif sous la tutelle des ministères de la Santé, de l'Environnement, de l'Agriculture, du Travail et de la Consommation.

Piveteau : des terres corrésiennes à vocation industrielle

En 2004, le numéro un français de la production de granulés de bois, Piveteau, a racheté la scierie de Guy Farges à Égletons, sur la zone Tras-le-Bos. À horizon 2026, il compte doubler la capacité de sciage (250 000 m³/an), la deuxième transformation (180 000 m³/an), augmenter la production de granulés (180 000 tonnes/an) et créer une activité de lamellé collé (50 000 m³/an), devenant ainsi le premier scieur de France.

Pour le stockage, il lui faut s'agrandir de 13 ha. La famille Monjanel et quelques voisins limitrophes refusent de vendre. C'est donc la Com Com Ventadour-Égletons-Monédières qui a acheté et viabilisé 16 ha de terrain au nom de « la notion d'utilité publique », lançant à l'été 2021 une procédure d'expropriation contre la promesse de la création d'une cinquantaine d'emplois.

La première phase a eu lieu au moment de l'adoption du PLUI en janvier 2020 : les terres convoitées naturelles et agricoles sont qualifiées de « zone à urbaniser à vocation industrielle » (Aux3). La deuxième phase fut l'enquête publique de 15 jours (fin 2021, en période de restriction sanitaire). Les documents étaient disponibles en présentiel à la mairie de Moustier-Ventadour ou à la préfecture. S'en est suivi un arrêté préfectoral début 2022 décrétant l'utilité publique.

La Confédération paysanne 19 s'était exprimée contre la classification des terres (Aux3) au moment du PLUI et de l'enquête publique de déclaration d'utilité publique, enquête qualifiée de simple « formalité ni décisionnelle ni même contraignante pour la décision à venir ».

La loi d'août 2021 contre l'artificialisation des terres foulée au pied, le dispositif ERC, Éviter Réduire Compenser, ignoré !

Les exploitant-es en place, un éleveur de chèvres et une éleveuse de vaches allaitantes dont le fils veut s'installer n'ont pas été consulté-es. En dédommagement de l'expropriation, la Com Com leur propose d'acheter des terrains à 15 km par l'intermédiaire de la SAFER avec laquelle elle a signé une convention pour effectuer un échange.

Une association, Asso Citra, s'est créée, des recours ont été déposés, une pétition circule. Un rassemblement a eu lieu le 1^{er} décembre à Égletons à l'occasion de la visite du juge de l'expropriation.

Philippe Revel

Écoterrorisme ?!

Appel à incendier la ferme du co-porte parole des Deux Sèvres, agression d'un militant Bassines Non Merci à son domicile, manifestants pacifistes blessés à Sainte Soline, inculpation « pour l'exemple » de 5 manifestants pour la plupart blessés et hospitalisés, jugement expéditif pour le simple fait d'avoir manifesté sans possibilité d'examiner le fonds du sujet des mégabassines. propos lapidaires et provocants proférés par le ministre de l'Intérieur...

Jusqu'où iront les actes et l'incitation à la violence des promoteurs des bassines et de l'État ?



Dessin de Vera Makina paru dans *Le Canard Enchaîné* du 9 novembre 2022

Le travail de représentation à la Confédération paysanne

Témoignage de Florence Gachet,
représentante au Comité départemental d'expertise (Calamités) :

« Nous essayons de faire en sorte que les exclu-es soient pris-es en compte. »

Je m'investis en temps que représentante Conf au sein du Comité départemental d'expertise (CDE) qui élabore un barème de cultures et de catégories d'animaux destiné à l'évaluation des dommages subis dans le cas de sinistres climatiques.

Composition du CDE

Il comprend, sous la présidence du/de la Préfet-e :

- Le-a trésorier-e-payeur-e général-e,
- Le-a directeur-ice départemental-e des services fiscaux,
- Le-a directeur-ice départemental-e des territoires (DDT),
- Un-e représentant-e des établissements habilités à distribuer des prêts bonifiés pour calamités agricoles,
- Le-a président-e de la chambre départementale d'agriculture,
- Un-e représentant-e de chacune des organisations syndicales d'exploitants agricoles,
- Une personnalité désignée par la Fédération française des sociétés d'assurances,
- Une personnalité désignée par les caisses de réassurances mutuelles agricoles dans le ressort desquelles se trouve le département.

Les membres du CDE ainsi que leurs représentant-es sont nommé-es pour une durée de trois ans.

La commission se réunit sur convocation du Préfet, à la demande de la profession. Son secrétariat est assuré par la DDT.

Prix et rendements

Les prix figurant au barème doivent être une moyenne de ceux observés localement, pour la culture considérée, au cours de la campagne précédant celle de l'élaboration du barème.

Les rendements figurant au barème doivent être une moyenne de ceux observés localement, pour la culture considérée, au cours des cinq dernières campagnes précédant celle de son élaboration, en excluant des calculs l'année de la plus forte récolte et l'année de la plus faible récolte.

La Conf au CDE

La première fois que j'y ai participé, nous sommes parvenu-es à faire ajouter un barème pour les jeunes vergers qui n'étaient jusqu'alors pas indemnisés. C'était souvent les nouveaux-elles installé-es qui étaient pénalisés.

Ça m'a motivé à continuer. À la Conf, nous sommes deux représentant-es : je suis les productions végétales, mon collègue suit les productions animales.

Depuis 10 ans que je participe à cette commission, nous répétons que le système calamités n'est pas adapté pour les productions diversifiées : le pourcentage du chiffre d'affaire impacté n'est pas représentatif de nos pertes, il l'est pour les fermes spécialisées. Nous soutenons également que ce système devrait mieux prendre en compte les contraintes des nouveaux-elles installé-es qui n'ont pas eu le temps de faire de réserves. Globalement, nous essayons de faire en sorte que les exclu-es soient pris-es en compte.

Malheureusement, l'État est en train d'abandonner ce système en faveur de l'assurantiel.

Comme dans toutes les commissions ou interpro, il est important qu'une autre voix que celle des dominants soit entendue : l'administration non plus n'a pas toujours la tâche facile face à eux-elles !

Florence Gachet, 44 ans, arboricultrice à Voutezac (19)



Où exercer la représentation ?

Chaque Conf départementale est conviée à plusieurs instances. Chacune d'entre vous, en temps que paysan-ne peut se saisir de la représentation. Un tuilage se fait en amont avec les membres du comité départemental pour vous sentir à l'aise dans ce rôle !

Les principales instances où la Conf est attendue pour ses positions sensées, pragmatiques et constructives sont :

- Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA)
- Comité d'expertise des calamités agricoles (CDE)
- CDPenaf
- Comités techniques départementaux de la Safer (CTD)
- Commissions départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)
- Conseil d'administration des lycées agricoles et CFPPA
- Comité Eau en Creuse
- Comité ERC en Haute-Vienne (Éviter Réduire Compenser)
- Cellule loup

Et un-e à deux représentant-es de la Conf sont aussi présent-es aux sessions des chambres départementales d'agriculture, élu-es pour 6 ans grâce à vos votes (prochaines élections en 2025).

Contactez-nous si vous voulez connaître votre représentant-e départemental-e ou devenir vous-même représentant-e : contact@confederation-paysanne-limousin.org

La CDPenaf évolue

L'État engage une simplification des différentes commissions où siègent encore les agriculteur-ices (CDOA, CDPenaf), même s'il semble évident que ces commissions consultatives prennent beaucoup de temps aux paysan-nes impliqué-es. Pour la CDPenaf, notre vigilance est de mise pour que cette simplification n'implique pas la non-consultation de la profession sur des projets structurant nos territoires (éolien, ZA, Agrivoltaïsme). Nous sentons de la part de l'État une volonté d'aller très vite dans la transition énergétique. Les CDPenaf continuent de pouvoir être saisies mais cela implique une veille accrue sur les futurs projets.

ÉDITO

MARRE D'ÊTRE RÉDUIT-E À UNE IMAGE PUBLICITAIRE !

Il ne vous aura pas échappé, lors d'une balade dans un supermarché ou au détour d'un panneau publicitaire, que foisonnent les images marketing du paysan proche des animaux dans de verts pâturages, proche de la terre dans un univers à mesure humaine.

Cet imaginaire-là veut nous orienter vers l'achat de produits manufacturés.

Ce n'est pourtant pas un fantasme, ce paysan existe vraiment et malheureusement l'industrie agroalimentaire s'en sert à son avantage tout en détruisant ce modèle décrit comme idyllique.

Les paysan-nes œuvrant sur des fermes et des exploitations agricoles de taille dite « petite » ou « moyenne » sont de moins en moins nombreux et ne sont pas motivés par le productivisme acharné qui détruit la nature.

Ces paysan-nes, de par leurs modes de fonctionnement « atypiques », moins expansifs, trouvent des alternatives, de nouveaux modèles économiques, sont les acteurs d'une communication active en lien avec le territoire, sur les places des marchés, au sein d'associations, de magasins mutualisés, de syndicats... Mais leur créativité a un prix. Malgré le fantasme marketing, malgré leur participation active à la vie des territoires, les petit-es exploitant-es, les cotisant-es solidaires, les petits élevages ne sont aucunement considérés.

En effet, on refuse aux cotisants solidaires le droit de voter pour leurs délégués syndicaux-ales, les normes sanitaires ne sont pas adaptées aux pratiques des éleveur-euses modestes, beaucoup ont droit à des aides financières qui ressemblent à des miettes.

Et pourtant, ce sont ces paysan-nes, par leur désir de maintenir la fertilité des sols, de préserver les ressources naturelles et de respecter le bien-être animal, qui projettent un futur en accord avec la nature et non contre elle.

Quand seront pris en compte l'existence de ces fermes, leur apport dans la diversité de l'agriculture française et européenne, les idées et les revendications de leurs travailleur-euses ? Qui les aide dans les moments difficiles ? Marre d'être réduit-e à une image publicitaire !

Émilie Terrien, maraîchère à Chauffour-sur-Vell (19)

Salon à la Ferme 2023

Le contre-salon de l'Agriculture aura lieu dans vos fermes du 16 au 26 février.



Vous voulez créer l'événement, interpellier vos élu-es, organiser une table ronde ou tout simplement faire découvrir votre quotidien à votre entourage le temps d'une visite ? Le SALF est fait pour vous ! Soutenu par la Conf Limousin et nationale sur le volet communication, il prend la forme qui vous convient.

Merci de nous envoyer votre candidature avant le 9 janvier :

contact@confederation-paysanne-limousin.org



Faire installation : nourrir, mais à quel prix ?

À l'instar des panneaux publicitaires qui nous abreuvent de l'image bucolique du petit paysan, de nombreux-euses acteur-ices du territoire communiquent abondamment sur l'installation : **Bott'dating, devenez agriculteur en Nouvelle Aquitaine** (événement parisien porté par la région), **Transmettre son exploitation agricole, comment s'y prendre ?** (webinaire de la SAFER Nouvelle Aquitaine), **ProAgri : quinzaine de la Transmission-reprise** (série de rencontres des Chambres d'agriculture). Dans ce flot d'initiatives, certaines sont concrètes et adaptées aux plus motivé-es comme l'espace test **Pouss et bio** proposé par Limoges Métropole, qui permet à 3 maraîchers de s'exercer pendant une durée d'un à trois ans. Ces actions ont un intérêt, mais devant l'ampleur de la tâche, elles ressemblent davantage à des actions de communication avec ensuite peu de moyens pour permettre ce dont la société a besoin aujourd'hui : l'installation en masse.

Qui pour reprendre ?

Comment et par qui seront reprises les centaines d'hectares des paysans qui partent à la retraite chaque année ? La nouvelle DNJA attribuée par la Région en 2023 constituera-t-elle un élément incitatif majeur à l'installation ?

De nombreux porteurs de projets hors cadres familiaux (HCF) aimeraient se porter candidat-es pour des reprises, le plus souvent avec des ambitions modestes au départ. Malheureusement, le monde agricole est tellement verrouillé par l'agrobusiness que beaucoup renoncent : le foncier est difficilement accessible et les candidats pas assez accompagnés. Il faut les accompagner dans leur projet, tout au long de leur parcours : de l'émergence, en passant par la construction du projet puis sa structuration jusqu'à la concrétisation.

Voies atypiques

Certain-es s'engagent dans le travail de la terre mais ne souhaitent pas en faire une activité entrant dans le champ de l'économie et vivent de petits boulots tout en assurant une activité vivrière et nourricière pour leur entourage proche. Souvent, ils et elles ne se sentent ni accueilli-es ni reconnu-es dans leurs efforts de cultiver, ce qui les incite peu à aller plus tard vers un parcours à l'installation. D'autres trouvent un peu de terrain et deviennent cotisant-es solidaires, le temps d'apprendre le métier, de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, de comprendre le contexte agricole du territoire sur lequel ils-elles s'implantent. C'est le moment de s'essayer à la culture et à l'élevage, à la transformation et à la vente sur les marchés en limitant les frais. Ils ont aussi besoin de temps pour décider s'ils-elles veulent bien dédier tout leur temps à ce qui, aux yeux du monde non agricole, ressemble à un sacerdoce. L'appel de l'installation collective séduit aussi, avec des activités mêlant parfois agriculture, artisanat, lieu social (tiers-lieu)... L'installation en collectif permet aux acteur-ices de dégager du temps, notamment pour militer. Malheureusement, ils n'entrent dans aucune « case » et sont perçus comme trop atypiques par les institutions agricoles pour leur permettre de trouver un tremplin évident. D'autres encore font le choix de reprendre une ferme familiale ou pas, seules ou à plusieurs, après avoir travaillé dans d'autres fermes, après les études ou après une autre expérience professionnelle. Le parcours à l'installation, tout comme les formes d'installations sont variées. Seule ou à plusieurs, avec une activité de

type vivrière ou avec la volonté de produire pour nourrir, en circuit court ou long... nous avons et aurons besoin de toutes et tous pour relever le défi du renouvellement des paysan-nes dans le contexte des nombreux bouleversements que nous connaissons et qui nous attendent.

En famille

Face à ces enjeux, reconnaissons que peu se jettent directement dans le parcours à l'installation tel qu'il existe. En effet, ce parcours est plutôt adapté aux reprenneur-euses dans le cadre familial, avec tout le savoir-faire, la conviction de vouloir faire ce métier depuis l'enfance et l'assise financière inhérente aux business familiaux. S'engager à gérer des milliers d'euros sans être sûre de ses compétences et dans le contexte incertain des aléas climatiques fait peur. Si la personne se plante, elle n'a pas de filet de sécurité et les remboursements seront exigés. Et même dans un cadre familial sécurisé, l'installation peut ressembler à un abîme vertigineux.

Interrogations

Dans ce contexte, comment soutenir les candidat-es ? De quelles options rassurantes disposent-ils-elles pour se lancer ? Les institutions qui encadrent le monde agricole, au-delà de leurs opérations de communication, proposent-elles des dispositifs adaptés pour donner envie d'y aller avec détermination ? Pour les HCF, le choix d'être cotisant-e solidaire au démarrage peut être une option qui pourtant est rarement proposée.

Passerelles paysannes

Restent les acteur-ices de Passerelles paysannes, avec leurs petits moyens, qui poussent en faveur de l'agriculture paysanne. À la Conf, nous sommes chaque jour témoins de la difficulté de ces associations amies qui œuvrent pour l'installation de se faire connaître et d'accompagner sereinement les porteur-euses de projet. Peu d'aides publiques leur sont octroyées en raison de leur vocation non capitalistique. Le site internet qui les présente donne néanmoins un aperçu de leur répartition sur le territoire et, en arrière plan, donne un aperçu de tous-tes les bénévoles qui travaillent chaque jour pour que les porteur-euses de projet aient envie de s'installer en agriculture paysanne.

Anne Barteau, Confédération paysanne et Marion Chauprade, Adear Limousin

<https://passerellespaysannes.fr/>



TÉMOIGNAGE

Ne pas être reconnu comme un « vrai paysan »

Le statut de cotisant solidaire m'a permis de m'installer progressivement en tant que maraîcher. Étant en reconversion professionnelle, j'ai pu bénéficier de droits ARE* pendant les 2 premières années tout en ayant la sécurité d'un minimum de ressources financières et une couverture sociale. J'ai pu ainsi me confronter au métier sur une petite surface sans m'épuiser, tout en bénéficiant du fonds Vivéa pour me former et sans trop de charges vu le faible montant des cotisations sociales.

Les limites du statut

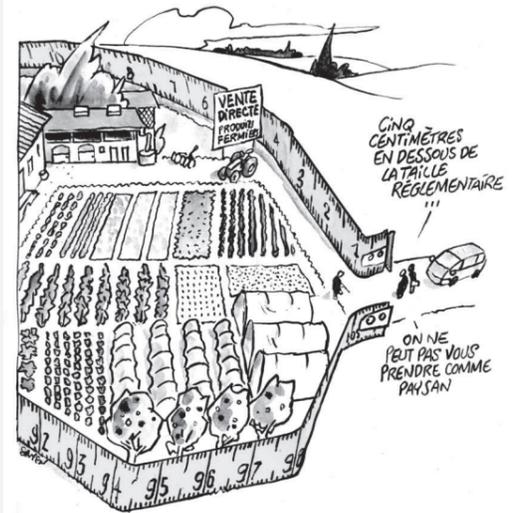
Cependant, j'ai vite été confronté au fait que ce statut ne me donnait pas droit à grand-chose, et notamment de ne pas être reconnu comme un « vrai paysan » par nos institutions ; mise à l'écart en coupant certaines éligibilités sur diverses aides, obstruction de l'accès au droit de vote des élections MSA et chambre... J'ai ressenti face aux institutions une réelle incompréhension de ce qui se passe sur le terrain. Est-ce une envie de leur part de juste fermer les yeux ? Peut-être une crainte de donner ce droit à des personnes potentiellement adhérentes à la Confédération paysanne ? Ou juste de l'ignorance de comment est utilisé le statut de cotisant solidaire ?

Vers l'installation

Après 3 années en tant que cotisant solidaire, qui m'ont permis de prendre le temps de me diversifier sur la ferme et d'avoir une meilleure vision du revenu possible, j'ai décidé d'obtenir un BPREA* en VAE* pour pouvoir prétendre à une DJA. L'installation progressive m'a apporté une certaine sérénité pour passer le cap du statut d'ATP*. Toutes ces indifférences face à ce statut m'ont naturellement rapproché de la Confédération paysanne. J'ai souhaité m'impliquer au sein du syndicat notamment pour défendre les petites installations se trouvant hors cadre du modèle standard de la Chambre d'agriculture. J'espère pouvoir contribuer à redonner du sens à la politique agricole qui est aujourd'hui complètement désorientée, freiner la pression de l'agro-industrie qui mène des stratégies sur des installations ou des normes inappropriées à l'agriculture paysanne et lutter contre la répression sanitaire présente aujourd'hui sur nos fermes.

Jonathan Auzou, maraîcher à Bilhac (19)

*ARE : Aide au retour à l'emploi ; *BPREA : Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole ; *VAE : Validation des acquis de l'expérience ; *ATP : À titre principal



TÉMOIGNAGE

Je n'étais pas considéré comme agriculteur

Lorsque j'ai décidé de me lancer, comme un certain nombre de mes camarades, j'ai choisi le statut de cotisant solidaire. Je voulais me tester en produisant des légumes sur une petite surface, avec un système économe et en limitant les investissements. La cotisation de solidarité s'élevait à 400 € par an, et j'étais couvert par le régime général du fait de mon statut de demandeur d'emploi. Cette option semblait judicieuse, ne pesant que très peu sur le volume de charges et, à l'époque, me permettant d'accéder aux droits à la formation via Vivéa.

Un statut « enfermant »

Peu à peu, je me suis impliqué dans la dynamique syndicale auprès de la Confédération paysanne, et j'ai compris que le statut de cotisant solidaire ne me permettait ni d'être éligible ni de voter aux élections professionnelles. Sur le plan administratif, je n'étais pas considéré comme agriculteur. J'aurais sans doute pu voter en tant que demandeur d'emploi, mais loin de mes préoccupations agricoles. Il y a là un paradoxe, de participer à des commissions où je représente un syndicat, tout en n'ayant sur le plan réglementaire aucune légitimité représentative. Une deuxième conséquence à ce statut m'est apparue en réfléchissant à mes investissements. Avec un petit système comme le mien, il est difficile d'assumer un emprunt important sur une courte période. Alors, j'ai réfléchi pour améliorer mon efficacité et mon confort de travail de façon progressive. Mais les aides du type PCAE* sont souvent conditionnées au statut d'agriculteur à titre principal. Là encore, difficile d'évoluer à partir d'un statut qui peut paraître « enfermant », dans un cercle pas toujours vertueux.

Sauter le pas

Alors pourquoi ne pas sauter le pas vers le statut d'ATP ? Pour un système de production qui correspond aux standards, cela ne pose pas de problème apparent. Le plan d'investissements permet d'absorber une augmentation des charges avec une production accrue. Pour un petit système qui cherche à produire de façon économe, il y a matière à hésitation. C'est que le saut quantitatif est important en passant d'une cotisation de 400 € à 3 500 €. Pour un saut qualitatif en termes de protection sociale qui est loin d'être évident. Pour ma part, j'avais besoin de passer un cap pour asseoir un revenu plus stable en améliorant un peu l'efficacité de mon système. Je suis devenu ATP afin d'accéder à la DJA*, considérant à court terme que la DJA est un coup de pouce qui me permettra de gravir cette petite marche et qu'à moyen terme le montant de la dotation couvre l'augmentation des cotisations MSA sur 5 ans. Comme pour d'autres catégories de la population qui ne rentrent pas toujours dans les cases des cas considérés comme majoritaires, les cotisant-es solidaires sont considéré-es comme une quantité suffisamment négligeable pour que leur situation ne soit pas révisée spécifiquement. Pourtant, les installations sur de petits systèmes semblent de moins en moins anecdotiques. C'est une sorte de danse où il faut imaginer des pas qui vous permettent d'évoluer au sein d'un système qui ne vous a pas prévu.

Clément Puyo, maraîcher à Château-Chervix (87)

* PCAE : Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles
* DJA : Dotation jeune agriculteur, bientôt renommée DGNA

Ce qui manque selon l'ARDEAR...

Pour l'ARDEAR, avant que le foncier soit repéré, les personnes sont souvent seules dans leur réflexion et se tournent vers les acteurs de la création d'activité classique (BGE, ADIE,...). L'ARDEAR aimerait développer pour elles un entretien de positionnement du projet pour les aider à clarifier leurs idées, les orienter, et leur proposer la formation « Idée au projet » éventuellement cumulée à un stage découverte du métier. Mais, il n'y a pas de financement pour cela. En Nouvelle Aquitaine, dans le secteur de la création d'entreprise classique, le cadre d'accompagnement est celui d'un appel à projet et non d'une prestation de service. C'est-à-dire que les structures proposent à la Région un projet d'accompagnement. Un outil type parcours à l'installation a été réalisé au sein de l'ARDEAR NA pour montrer à la Région ce qui manque.

Fermes Collectives

Le guide très pratique de Maëla Naël (illustrations de Anne Belot)

À la fois manifeste pour les fermes collectives, recueil de témoignages issus des quatre coins de la France et boîte à outils, ce livre vous donnera les clés pour vous lancer à plusieurs en agriculture.

Alertée par l'inadéquation entre les projets des personnes non issues du milieu agricole et les fermes à reprendre, et enthousiasmée par l'émergence de fermes collectives, l'auteur s'est donné pour mission de documenter le sujet de ces fermes diversifiées autant par leurs productions que par celles et ceux qui les constituent.

Fruit d'un travail de deux ans d'enquêtes et de recherches, ce livre présente les fermes collectives comme des espaces permettant de construire un nouveau rapport au métier d'agriculteur-ice, mais aussi comme des carrefours entre mondes ruraux et urbains, lieux d'expérimentations agronomiques, sociales, économiques, et des piliers de la transition agroécologique. Après un état des lieux des enjeux du renouvellement des générations agricoles et le récit de l'émergence de l'imaginaire, pas tout à fait nouveau, de l'instal-

lation agricole à plusieurs, cet ouvrage présente la diversité des formes prises par les fermes collectives, au travers de nombreux exemples. Toutes uniques, leurs défis sont nombreux : comment constituer un groupe solide et construire un projet commun qui dure dans le temps ? Comment reprendre une ferme à plusieurs ? Quel montage juridique choisir ? Quelles règles de fonctionnement se donner ? Comment faire pour durer ? La seconde partie du livre apporte des clés pour y répondre. Ce guide très pratique vous donnera envie de vous lancer dans une aventure agricole collective !

Agronome de formation, l'auteur a travaillé dans l'accompagnement à l'installation agricole au sein de la couveuse et coopérative Les Champs des Possibles et pour l'association Abiosol. Elle s'est spécialisée dans l'accompagnement au fonctionnement relationnel entre associées. Depuis début 2022, elle est installée dans le Morbihan en tant que paysanne boulangère sur une ferme collective en polyculture-polyélevage avec quatre amies.

À commander dans toutes les bonnes librairies, Édition France Agricole - Collection Terragora



La nouvelle DJA se nommera DNJA

Elle entrera en vigueur en juin 2023. Les dossiers devront être réalisés par une structure agréée. Ils seront instruits et validés par le Conseil régional et signés par le Préfet de région.

Les nouveautés :

- Reconnaissance d'un bac toute spécialité mais expérience professionnelle agricole exigée.
- Incitation au maintien des prairies et du maintien de la ferme reprise en AB.
- Simplification de la modulation pour les hors cadre familiaux (JA uniquement).
- Accès à la dotation « outil de production » jusqu'à 55 ans, avec une différenciation entre « avec ou sans élevage d'herbivores ».

L'instruction des dossiers se fera par les chambres d'agriculture ou autres structures agréées (complétude et cohérence du projet, notamment atteinte du Smic au bout de 4 ans) et ils seront validés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Il n'y aura plus de passage en CDOA (Commission départementale d'orientation de l'agriculture).

À noter : le seuil d'investissement minimal de 50 000 €, pour accéder à la dotation « Outil de production », est un point que la Conf NA a tenté de négocier à la baisse sans succès. Il est beaucoup trop élevé, en particulier lorsque le projet ne comprend pas de partie élevage. La notion de prime à l'investissement reste encore trop présente dans cette nouvelle DNJA.



ADEAR LIMOUSIN
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Les formations à venir de l'ADEAR Limousin
S'installer · Transmettre · Se former · Faire collectif



Se positionner comme employeur-euse sur sa ferme
18 janvier
Eymoutiers (87)
Être capable d'accompagner avec une méthodologie adéquate ; Communication Non-violente (CNV) ; Apprendre à exprimer ses doutes, ses affinités, ses appréhensions ; trouver sa position en tant qu'employeur.euse.
Formatrice : Dominique Sinner



Travail du métal
Février 2023
Vicq-sur-Breuilh (87)
Être capable de construire entretenir et d'adapter son matériel. Se réapproprier les bases des outils et des techniques de la mécanique agricole. Être acteur dans la construction collective de quelques outils.
Formateur : Kevin, Farming Soul



Bien-être animal volailles
7 mars
Limoges (87)
Formation obligatoire depuis janvier 2022 : chaque élevage doit bénéficier d'un référent bien-être animal.
Formateur : Martin Métayer, animateur Confédération paysanne



Geste et posture en maraîchage
20 mars
Châteauponsac (87)
Rappel des risques liés à l'activité du maraîchage, gérer sa posture au long de la journée ; apprendre à évaluer son stress ; connaître des exercices de récupération et de gestion du stress
Formateur : Sylvain B., maraîcher et professeur de Tai Chi



Bien-être animal porc
21 mars
Limoges (87)
Formation obligatoire depuis janvier 2022 : chaque élevage doit bénéficier d'un référent bien-être animal.
Formateur : Martin Métayer, animateur Confédération paysanne



Choisir ses statuts et chiffrer son projet
15, 16, 29 et 30 mai
Lieu à définir
Statut juridique, imposition, fonctionnement de la TVA obligation sociale. Financement possible, budget prévisionnel, investissement, gestion des financements
Formatrices : Mélanie, AFOCG

Contact : penloppemdf@adearlimousin.com

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

Le 26 octobre, des administrateur-ices de la Conf 19 ont été reçu-es par une délégation de la MSA du Limousin. Des échanges plutôt constructifs qui ont permis de mettre sur la table les difficultés rencontrées de part et d'autre. Comme en témoigne Sylvain Tilleul ci-dessous, des dysfonctionnements peuvent exister dont les causes s'expliquent en partie (manque de personnel, surcharge de travail du côté de la MSA, etc.) mais dont les conséquences peuvent être particulièrement lourdes pour les paysan-nes qui y sont confronté-es.

Jean-Bruno Estruc, délégué cantonal MSA et élu Conf, Michel Fourches de Solidarité Paysans Limousin ainsi que quatre autres membres de la Conf étaient présent-es face aux six personnes de la MSA Limousin : le Président de la caisse régionale, M. Faugeron, la Directrice générale, Mme Abib, le Responsable régional du recouvrement, M. Laurent, une agente de direction en charge de l'Action sanitaire et sociale, Mme Jammot, la Présidente départementale des échelons locaux de la Corrèze et représentante du collège des exploitants, Mme Rosier, et un animateur de la vie mutualiste, M. Flacassier.

Ce rendez-vous avait pour but de clarifier des questions soulevées par les assuré-es agricoles, notamment :

- la mise en application de la loi Chassaigne sur les retraites des non salarié-es agricoles ;
- le fonctionnement général de la MSA : relation assuré-es, obtention de renseignements, sentiment d'éloignement des services depuis la réorganisation régionale, besoin légitime de reconnaissance des cotisant-es solidaires, besoin d'informations claires et ciblées sur les différentes aides possibles (report de cotisations, prises en charge partielles de cotisations...). Les membres de la Conf ont affirmé leur soutien à Solidarité Paysans Limousin pour que l'association fasse partie de la Cellule « Agri Accompagnement » et ont salué le travail important des services sociaux territoriaux de la MSA. De son côté, la délégation MSA a transmis un certain nombre d'informations.



Loi Chassaigne 1 (en application depuis le 1^{er} Novembre 2021)

Son principe est de faire en sorte que tous-tes les paysan-nes obtiennent pour une carrière complète (nombre de trimestres cotisés faisant foi) sur une base minimale de points, une pension mensuelle de retraite brute au moins égale à 85 % du Smic, soit actuellement environ 1035 €. Il s'agit d'un maximum dans le cas d'un cumul avec des droits ouverts en tant que salarié-e ou autres régimes. Une loi Chassaigne 2 concernant les conjoint-es collaborateurs et les aides familiaux est en cours de mise en application. Elle devrait à terme apporter une revalorisation moyenne d'environ 100 €. Il n'y a pas eu d'engagement à l'avance d'une estimation d'un montant de retraite, compte-tenu de la complexité de l'application des textes et de la diversité des situations. La MSA recommande de faire sa demande au moins six mois avant « l'entrée en jouissance ». Elle reconnaît que le délai d'instruction actuel est inacceptable et annonce qu'il diminuera dès que l'ensemble des anciens dossiers aura été révisé au regard de la loi Chassaigne et qu'il ne restera à traiter que le flux de nouveaux dossiers. La délégation a donné son accord pour que les dossiers qui posent problème soient relayés par notre délégué MSA élu.

Rencontre avec la MSA du Limousin

Relation MSA -Assuré-es

La MSA informe que pour les questions précises ou les renseignements, le plus sûr est la messagerie en ligne sur l'espace privé MSA pour celles et ceux qui l'utilisent. Par téléphone, on peut obtenir une réponse standard des agent-es de la plateforme basée à Guéret. Les questions complexes sont transmises via leur messagerie interne et la réponse ne survient que dans un deuxième temps. Le service Santé au travail a une obligation de réponse dans les 48 heures. En l'absence de réponse, il faut prendre contact avec un-e délégué-e cantonal-e qui s'adressera aux personnes qualifiées.

La MSA se flatte de mettre beaucoup d'informations sur son site et se félicite d'envoyer des newsletters détaillées. Les membres de la Conf précisent que les assuré-es ne sont pas tous-tes équipé-es de matériel informatique (PC, smartphone) et insistent pour que les informations soient mieux ciblées. En effet, ils pointent que ces infos sont souvent confuses et décalées, ce qui va à l'encontre d'une relation de confiance ! L'action sanitaire et sociale, de son côté, possède une ligne directe par département qui fonctionne et par laquelle les assuré-es peuvent obtenir un rendez-vous pour leurs dossiers sociaux.

Reconnaissance des cotisant-es solidaires

Les responsables de la MSA ont une vision restrictive du sujet. Ils associent ce statut aux retraité-s avec un jardin vivrier. Malgré l'insistance de la Conf sur son importance qui, faute de mieux, permet l'accès au métier de manière progressive pour les hors cadre familial, le sujet leur est lointain. Quand à leur droit de vote aux élections professionnelles et des délégué-es MSA, ils ne voient pas l'intérêt. La Conf reviendra à la charge sur cette question.

Prévention santé

Les rendez-vous réguliers ont été supprimés car peu de personnes se présentaient, ce qui rendait le dispositif peu efficace et coûteux. Des mesures de prévention ciblées, par exemple envers les personnes atteintes de certaines maladies (cancer, Lyme), sont proposées ainsi que des entretiens infirmiers à l'approche des 65 ans. La MSA missionnera un médecin pour des réunions d'information que nous pourrions organiser à la demande de nos adhérent-es sur le thème de notre choix.

Intransigeance sur les retards de paiement ou les retards de déclaration de ressources

Des assuré-es se plaignent de supporter des majorations, sanctions, pénalités sans explication. Le directeur du contentieux signale que « nul n'est censé ignorer la loi » et confirme que tous retards ou erreurs sont sanctionnés par des majorations, sanctions et pénalités. Le service

contentieux ne « met pas la pression pour écraser les gens » et l'intérêt commun MSA/assuré-es est que les agriculteur-ices poursuivent leur activité. Il rappelle qu'une remise gracieuse, demandée auprès de la commission de recours amiable est souvent accordée. Dans le cas où ces retards sont dus à des difficultés personnelles ou de trésorerie, il souligne qu'il est préférable d'anticiper et de demander un échéancier ou un report soit directement auprès des services ou en passant par les services sociaux localement en évitant la « politique de l'autruche ».

Des aides pour les agriculteurs en cas de difficultés de paiement des cotisations MSA

© Mis à jour le 07/10/2021

Que faire en cas de difficultés de trésorerie ? Il est important de réagir vite ! La MSA a mis en place des solutions pour soutenir et accompagner les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole qui rencontrent des difficultés pour régler leurs cotisations.

- > 1/ La modulation des paiements
- > 2/ La mise en place d'un échéancier de paiement
- > 3/ Une prise en charge partielle de cotisations sociales
- > 4/ Une remise des majorations et pénalités de retard

Sur le site de la MSA

La Conf fait remarquer que les courriers doivent être respectueux et les salarié-es attentif-ves au cas des assuré-es. La MSA s'engage, notamment auprès de Solidarité Paysans, à ce que ses courriers juridiques soient humainement acceptables et s'appliquera à répondre à toute situation de manière humaine. La délégation observe que la MSA est confrontée à des contraintes financières dont découle une réduction de personnel et une obligation de réorganisation en lien avec la diminution du nombre de paysan-nes actif-ves. La caisse n'est pas autonome financièrement. Toutefois, M. Faugeron assure que la volonté des caisses régionales et de la caisse centrale est de garder son caractère coopératif qui définit sa particularité et son lien avec ses assuré-es, mais ceci dépendra de décisions politiques. La Conf souligne que cet objectif est louable mais, au regard de « décisions politiques », il aurait plus de sens si le mode de scrutin d'élection des délégué-es permettait une représentation proportionnelle des différents syndicats, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement.

La rencontre s'est globalement bien passée. Et même si son caractère institutionnel ne permet pas de résoudre les difficultés en temps réel, renouer le dialogue permettra, espérons-le, de mieux se comprendre et communiquer.

Jean-Bruno Estruc, Michel Fourches, Sophie Crépin-Leblond, Jonathan Auzou, Michel Limes, Philippe Revel

Relations avec la MSA ? De la théorie à la pratique !

BREA en poche, je dépose mes statuts au CFE début septembre 2019 pour m'installer cotisant de solidarité et compenser mes lacunes techniques avant de passer exploitant à titre principal. Le CFE, l'Insee et le Trésor public réagissent en moins de 10 jours. Vive la dématérialisation ! Néanmoins, les semaines passent sans le moindre courrier de la MSA. J'appelle donc à plusieurs reprises. Mes interlocuteurs me recommandent la patience, puis l'un d'entre eux m'informe que je n'existe pas dans leurs dossiers, la faute au « CFE qui ne ferait pas son travail ». Je recontacte le CFE, tout est bon de leur côté, le dossier est télétransmis depuis 2 mois. Mes appels répétés à la MSA n'aboutissant à rien, je craque et je déboule dans leurs

locaux en décembre, on me retrouve en moins de 2 clics mais on ne peut rien faire dans l'immédiat ! À quoi servent donc les plages d'ouverture sans rendez-vous ? On me propose de revenir dans 3 semaines, je reste courtois mais j'exprime mon mécontentement ! Une place se libère soudainement le lendemain, les deux trajets de 70 km seront pour ma pomme. Au rendez-vous, j'observe les calculs « savants » (ou comment complexifier un produit en croix au risque de se tromper) pour le respect de la Règle minimale d'assujettissement, je finis dans la case « cotisant de solidarité » comme prévu. Toujours affilié à Pôle Emploi, bénéficiaire du chômage et d'une couverture sociale digne de

ce nom, je demande à rester à la CPAM. C'est donc écrit noir sur blanc. Trois mois après mon enregistrement au CFE, je reçois enfin un courrier d'affiliation à la MSA. Et dans la foulée, je suis radié de la CPAM. Je ne manque pas de signaler son erreur à la MSA, ils ne peuvent rien faire, il me faudrait envoyer des courriers pour demander mon rattachement à la CPAM. Je laisse tomber. Ils m'épuisent. En février 2021, je récupère du foncier vacant en fermage. Je transmets les bulletins de mutation de parcelles à la MSA. La MSA me convoque aussitôt pour établir avec précision le jour de dépassement de la SMA ! En moins d'un mois, je deviens officiellement exploitant à titre principal ! Quelle célérité ! La future

multiplication par 10 de mes cotisations y serait-elle pour quelque chose ? À l'été 2022, je reste en phase d'investissement et ne me dégage pas de salaire. RSA, C2S, tous mes dossiers ont 3 mois de retard minimum, par manque de personnel dixit mes interlocuteurs MSA. J'ai la santé et des économies, heureusement. Mais comment fait celui-celle dans la misère ? Pour les appels de cotisation, la MSA est toujours là, pour le reste : « Proposer des services de qualité et une offre globale de protection sociale à l'ensemble de ses adhérents, telles sont les missions de la MSA du Limousin », comptez au moins un trimestre d'attente.

Sylvain Tilleul
éleveur de brebis à Bord-Saint-Georges (23)

Les semences paysannes



Début octobre, une rencontre entre paysan-nes sur la thématique des semences paysannes a eu lieu au Sud de la Haute-Vienne. L'occasion de rappeler les dynamiques en place dans notre région Limousin.

de céréales à paille

Cette rencontre a été organisée par la Fédération des CIVAM en Limousin dans le cadre de son groupe Paysans-boulangers nouvellement créé. Son intérêt pour les semences paysannes de céréales à paille panifiables l'a conduit chez Laurent Pénicaud, sur sa ferme Terra Libra à Linards. Laurent est membre de l'association 1001 Semences Limousines et rappelle au début de la visite le lien historique qui existe entre le CIVAM et 1001 Semences Limousines car il s'agissait au départ d'un groupe du CIVAM Limousin, avant que ce groupe ne crée sa propre association en 2014.

Terra Libra

La ferme Terra Libra est une ferme bio en polyculture élevage avec un atelier ovins viande et un atelier meunerie. Laurent Pénicaud et son fils Émilien y travaillent ensemble depuis presque 2 ans. C'est en 2011 que Laurent découvre les semences paysannes lors d'une formation organisée par le CIVAM Limousin donnée par Florent Mercier, paysan angevin du Réseau Semences Paysannes. Il démarre avec 2 variétés, Saint Priest le Vernois Rouge et Rojo de Sabando, confiées en très petites quantités : de quoi semer des micro-parcelles de 2m². Il se lance dans ce travail minutieux de multiplication et il est vite conquis par la variété Saint Priest le Vernois Rouge, qui est encore produite sur sa ferme aujourd'hui. Il mène alors une grosse réflexion sur la place que peut prendre ce blé population sur sa ferme. Dès lors qu'il a assez de quantité, il fait moudre chez un paysan et il est très satisfait du goût de cette farine. Il entreprend alors de monter sur sa ferme un atelier de mouture dans l'objectif de proposer de la farine bio issue de semences paysannes pour les boulangers. Ancien dessinateur industriel, il réfléchit toute la chaîne de tri, de stockage, de nettoyage et de mouture en amont de son installation pour favoriser l'ergonomie de son travail et n'avoir « que 3 marches à monter ». Il acquiert d'abord les machines, puis lance la construction de son bâtiment autour pour être certain que l'enchaînement des éléments soit le plus optimal possible. Son système de tri commence par une fosse dans laquelle la benne vide le grain, puis une vis l'amène dans un trieur-séparateur (Denis), suivi d'une seconde vis qui permet d'acheminer le grain soit vers un silo, soit vers la meunerie. Pour le grain qui servira de semence, un passage au trieur alvéolaire (Marot) est effectué pour obtenir une très bonne qualité semencière (gros grain, élimination de la vesce).

Avant le semis, les semences sont également traitées en préventif au vinaigre contre la carie du blé. Un stock de sécurité est congelé 2 jours pour éliminer les insectes.

Son système de stockage est constitué de 2 silos de 50 et 30 tonnes qui lui permettent de gérer le stockage grâce à la ventilation et de stocker sa variété Saint Priest le Vernois Rouge et son mélange de blés population, Terra Libra, créé sur sa ferme avec plusieurs variétés. Laurent insiste sur le fait de réaliser un vide sanitaire dans les silos d'une récolte à l'autre pour ne pas se faire envahir par les insectes, surtout les charançons. Il notifie également qu'une maturation des grains, c'est-à-dire une attente de 3 à 4 mois après récolte, permet d'obtenir une farine de meilleure qualité.

Laurent a installé un système de nettoyage avant mouture dans le but d'obtenir une farine de qualité. Il a donc investi dans un épierreur qui fonctionne par soufflerie, en circuit d'air fermé. En effet, les hautes pailles des semences paysannes peuvent parfois verser et en fonction de la moissonneuse batteuse, le risque de remonter des pierres ou de la terre existe. À sa suite, une brosse à blé, très imposante (1 tonne !), trouvée d'occasion, permet un dernier nettoyage du grain. Laurent ré-explique qu'il était important pour lui d'avoir construit le bâtiment après avoir acquis les machines pour que le dimensionnement du hangar corresponde au circuit pensé pour le grain de la récolte à la mouture. L'avantage de la brosse à grains permet en outre de retirer la poussière sur le grain, mais retire également les œufs de mites, ce qui fait que sa farine est pratiquement exempte de ce papillon. Cette qualité est un sacré atout pour le stockage de la farine.

Enfin, le grain est acheminé jusqu'au système de mouture, dans le local de meunerie où trône un moulin de type Astré de la marque Aster. Cette fois encore, le système est réfléchi pour l'ergonomie et faciliter la manutention, la hauteur de plafond a été calculée pour le positionnement optimal du moulin avec une grande trémie au-dessus du plafond de la meunerie. Pour limiter la poussière, le moulin est étanchéifié, la sortie de la ventilation arrive directement à l'extérieur du bâtiment et le big bag de récupération du son est recouvert d'un drap. Le local est également isolé et chauffé dans le but d'éviter les problèmes d'humidité et de condensation. Le moulin peut ainsi tourner de jour comme de nuit. Les sacs de farine de 20 kg sont stockés dans ce local, avec par précaution des pièges à phéromones contre les mites et du laurier sur les sacs.



L'association 1001 Semences Limousines

Pour Laurent Pénicaud, les semences paysannes doivent retrouver leur place légitime dans les systèmes agricoles paysans. Leur beauté et leurs qualités agronomique et nutritionnelle ne font plus débat. Cette année, l'association 1001 Semences Limousines souhaite se redynamiser. Un groupe de paysans a multiplié et battu collectivement à la main la variété Saissette de Provence. La décision de reprendre l'adhésion au Réseau Semences Paysannes, le groupement national sur les semences paysannes, a été actée lors de l'assemblée générale fin novembre 2022. Elle a réuni une quinzaine d'adhérents de l'association pour définir ensemble les actions à mener sur l'année suivante. En effet, 1001 Semences Limousines ne travaille pas uniquement sur les céréales à paille, un groupe de maraîchers œuvre aussi à la conservation et la multiplication de variétés paysannes de plantes potagères. L'association fait d'ailleurs partie du collectif Cultivons la Biodiversité en Nouvelle Aquitaine, un groupement régional d'associations qui travaillent ensemble au développement de la biodiversité cultivée sur les fermes de la région. Si vous souhaitez rejoindre le mouvement, contactez-nous !

La journée s'est clôturée par une réflexion sur les perspectives à donner au sein du groupe paysan-boulangier du CIVAM Limousin. La majorité des paysans de ce groupe travaille déjà avec des semences paysannes. Ils souhaitent se rendre à nouveau chez Laurent lorsque les blés paysans pourront être observés en épis dans les champs !

Contact : Fédération des CIVAM en Limousin
Salomé Caupin : 07 84 71 01 11 salome.caupin@civam.org

AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION



À PLANTER LES BASES

DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

Parce que l'agriculture sera toujours essentielle, le Crédit Agricole met tout en œuvre pour encourager et accompagner les nouvelles vocations.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES AGRICOLES POUR TOUTES LES AGRICULTURES

Rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

Groupama d'OC - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'OC - Siège social : 14 rue de Vidalhan, CS 93105, 31131 BALMA Cedex - 391 851 951 RCS TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud.



Groupama
la vraie vie s'assure ici



Retrouvez nos **209** producteurs et plus de **840** produits labélisés

www.origine.correze.fr



Damien chauffeur de car scolaire et paysan

Comme beaucoup de paysan-nes, artisan-es, retraité-es, Damien complète un revenu trop faible par ce travail précaire aux horaires hachés et faiblement rémunéré.

Il fait ce métier depuis plus de 17 ans, avec prudence, ponctualité, dans une ambiance calme et sereine. Mais il vient d'être mis à pied pour avoir mis les enfants en sécurité ! Il déposait les enfants sur des arrêts non conventionnés par le donneur d'ordre, pour leur éviter d'avoir plusieurs centaines de mètres à faire le long d'une route dangereuse et passagère. Au-delà de son éviction, nous alertons sur les normes inappropriées mises en place par une administration régionale de plus en plus éloignée et donc très mal renseignée. Ces procédures inadaptées ne tiennent pas compte des spécificités de nos territoires ruraux. Ou alors c'est une volonté délibérée de décourager les familles et les enfants d'utiliser ces transports pour en justifier la suppression. N'est-ce pas aussi un excès de zèle dans l'application de ces normes par le bénéficiaire du marché public, dans la peur de perdre des tournées au terme de l'engagement ?

À tous les niveaux, on se lave les mains ! Mais à Damien, on aurait pu tout aussi bien reprocher de saluer les gens qu'il croise, ou de s'inquiéter des volets non ouverts ce matin, qu'il visitera au retour... Et c'est parce que Damien est cet acteur du monde rural que la Conf 87 le soutient dans son combat. Les chauffeur-es des cars scolaires, hommes ou femmes, sont un lien d'humanité réconfortant dans ce monde déboussolé !

Christel Mas de Feix
éleveuse à Les Billanges (87)

En 2023, le domaine de Combas accueille l'AG de la Conf Haute-Vienne & le Congrès national de la Conf

Ce sont deux des événements du début de l'année 2023. L'AG de la Conf Haute-Vienne, le 31 janvier, et le Congrès national, les 25, 26 et 27 avril, sont des moments charnières pour la vie de notre syndicat et pour son dynamisme. **RETENEZ CES DATES !**

Assemblée générale annuelle de la Conf Haute-Vienne

C'est le moment pour tous les adhérent-es de prendre part aux débats locaux, d'apprécier le travail fait en local, en rendez-vous institutionnels, en commissions, dans les actions locales ou nationales. C'est le moment de partager vos envies sur le syndicat. C'est aussi le moment de vous engager un peu plus au sein du Comité départemental. Rejoindre l'équipe dynamique de la Conf 87 est loin d'être un calvaire ! On se forme, on donne notre point de vue, on monte les actions, on discute positionnement politique et stratégie, on fait des rencontres et en plus on s'y marre bien ! Nous nous réunissons une fois par mois sans obligation d'être présent-e à chaque fois alors venez, présentez-vous au Comité !

L'Assemblée générale de la Conf Haute-Vienne aura lieu le **31 janvier 2023**, toute la journée, aux Légumes du Morillou, chez Matthieu Gérardin, Domaine de Combas, à Vicq sur Breuilh. Le choix de ce lieu n'est pas un hasard, car non seulement il va permettre d'accueillir un nombre important d'adhérent-es pour notre AG, mais en plus c'est l'occasion pour le Comité départemental de la Haute-Vienne de vous présenter le lieu magnifique qui recevra le Congrès national 2023 de la Confédération paysanne,

Assemblée Générale de la Conf Creuse

L'AG statutaire du 2 décembre dernier a permis de revenir sur les temps forts de l'année, de saluer le départ de deux administrateurs et d'en accueillir trois, dont deux « stagiaires ». Elle a été également l'occasion de préciser l'action quotidienne de la Conf 23 dans le paysage des institutions départementales, régionales et nationales. L'après-midi a été consacré à un débat ayant pour objectif de préciser l'orientation et les revendications de la Conf 23 concernant la gestion durable et le partage de l'eau. Partant du point de vue des adhérent-es et des besoins agricoles jugés prioritaires, ces échanges ont été éclairés par les approches techniques et réglementaires des intervenants. Ce temps débouchera sur la formation d'un groupe de travail.

CONGRÈS DE LA CONF' NATIONALE

25, 26 et 27 avril 2023

Vicq sur Breuilh 87260 Haute-Vienne

Appel à personnes volontaires pour s'impliquer dans l'organisation de cet événement.

Si vous êtes motivé.e.s, signalez vous : 07 49 66 89 55



Congrès national 2023

En effet, la candidature de la Haute-Vienne a été retenue pour accueillir le Congrès national les **25, 26 et 27 avril prochains**. Ces trois jours sont l'occasion de rencontrer les adhérent-es des Conf de tout le pays - 350 paysan-nes sont attendu-es - et de partager ensemble des moments cool, des repas et festivités diverses. C'est aussi l'occasion de participer à la création de cet événement qui ancre les futures positions de la Conf pour les 2 prochaines années. C'est enfin un important moment de démocratie et de gouvernance au sein du Comité national de la Conf qui est l'instance décisionnaire de notre syndicat.

Tous-tes motivé-es

Pour le Comité départemental, la tâche est grande de réussir ce Congrès. En effet, le Limousin n'a jamais accueilli de Congrès dans l'histoire de la Conf ! Cela va être un moment structurant et génial pour la Conf en Haute-Vienne. Alors, sans équivoque, il est naturellement évident que nous avons besoin de tous les motivé-es possibles pour nous aider à le réussir. Nous vous demandons donc de venir en nombre lors de l'AG du 31 janvier, pour porter ensemble le syndicat en Haute-Vienne et organiser collectivement le Congrès en avril. C'est beaucoup ? Mais non, « ça va le faire ! »

Thomas Gibert, Julien Roujolle
et le Comité départemental de la Haute-Vienne

La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne ! En adhérant à la Confédération paysanne de votre département, vous vous ouvrez à un réseau de paysan-nes engagé-es dans différentes structures : La Confédération paysanne de votre département, La Via Campesina européenne et internationale, premier mouvement mondial et européen paysan dans 81 pays, et L'Adear Limousin : véritable laboratoire de terrain.

Rejoignez-nous ! Adhérez ! Abonnez-vous !

Confédération paysanne du Limousin, SAFRAN, 2 av. Georges Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 Limoges Cedex 1

La / les personnes qui adhèrent ou qui s'abonnent

Nom et Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
Téléphone :
E-mail de contact :
Année de naissance : Année d'installation :
Productions de la ferme :

Indépendamment de votre adhésion, vous pouvez vous informer grâce à :

- L'abonnement au trimestriel *L'Avenir Agricole*, journal syndical des trois Confédérations paysannes du Limousin : 15 € pour 4 numéros par an.
- L'abonnement au mensuel *Campagnes solidaires*, magazine national de la Confédération paysanne : 46 €

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre journal, dites-le nous par mail à : contact@confederation-paysanne-limousin.org ou par sms au 06 82 95 22 42.

Formules d'adhésion Conf 19

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s 80 €
- Jeune Installé.e 40 €
- Retraité.e seul.e 40 €
- Couple de retraité.e.s 50 €
- Cotisant.e solidaire 30 €
- Montant libre €

Formules d'adhésion Conf 23

Selon la tranche de revenu annuel

- < 8000 € 20 €
- 8000 € - 12 000 € 50 €
- 12 001 € - 16 000 € 90 €
- 16 001 € - 25 000 € 130 €
- > 25 000 € 160 €
- Autre type d'adhésion Montant libre

Formules d'adhésion Conf 87

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s 80 €
- Jeune Installé.e 50 €
- Retraité.e agricole seul.e 38 €
- Couple de retraité.e.s agricoles 45 €
- Personne en difficulté financière . 10 €

Total adhésion et abonnement(s)

Verse un total de €
Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne 19, 23 ou 87, ou par virement / RIB à la demande sur contact@confederation-paysanne-limousin.org
Date : Signature :